



**AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER
UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
Délivrée par le Maire au nom de l'Etat**

Dossier n° AT 78498 23 Y0001

Déposé le : **25/01/2023**

Par : **VILLE DE POISSY**
représentée par Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS

Demeurant à : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L.A REPUBLIQUE
78300 POISSY**

Pour : **Remplacement du système de sécurité incendie existant SSI A
par un SSI E associé à un Equipement d'alarme de type 3**

Adresse du terrain :
**Ecole maternelle Saint-Exupéry
100 rue Saint Sébastien
78300 POISSY**

Références cadastrales : **AY378**

Le Maire de POISSY

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP),

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.111-8 et R.111-19-13 à R.111-19-30 relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées ainsi qu'à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP,

Vu l'avis Favorable du Service départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines en date du 17 mars 2023 reçu le 17 mars 2023,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public référencée ci-dessus est ACCORDÉE.

Article 2 : Les prescriptions contenues dans l'avis de la Sous-Commission Départementale de Sécurité annexé au présent arrêté devront être respectées.

Article 3 : Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A POISSY, le

23 MARS 2023

Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,

Sandrine BERNO DOS SANTOS

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

La présente autorisation, délivrée en application des dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à la sécurité et à l'accessibilité aux personnes handicapées, est indépendante de l'autorisation prévue à l'article L.421-1 du code de l'urbanisme relatif à la déclaration préalable.
